

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 2590 euros

 5 jours

 M20409

Vous souhaitez organiser
cette formation dans vos locaux ?

**Demandez Houily au
01 42 62 91 86**

OBJECTIFS

- Planifier la virtualisation des serveurs en fonctions des besoins d'une entreprise
- Déployer des machines virtuelles
- Maîtriser la planification, installation et configuration du rôle Hyper-V
- Maîtriser la réalisation et gestion de disques durs virtuels et effectuer des Snapshot
- Maîtriser la gestion de réseaux et de l'infrastructure de stockage via Virtual Machine Manager
- Administrer un serveur de bibliothèque Virtual machine Manager 2012 R2
- Savoir administrer des machines virtuelles via Virtual Machine Manager
- Établir et maintenir des réseaux virtuels dans un environnement Hyper-V
- Pouvoir déplacer des machines virtuelles et le réplica Hyper-V
- Établir la haute disponibilité dans un environnement Hyper-V en déployant le cluster de basculement
- Savoir utiliser System Center Virtual Machine Manager
- Administrer les clouds à l'aide de Virtual Machine Manager System Center 2012 R2
- Maîtriser la gestion des services dans Virtual Machine Manager System Center
- Assurer la protection de l'infrastructure via Windows Server Backup et Data Protection Manager

PRE-REQUIS

- Bonne compréhension de TCP/IP et des concepts réseau
- Bonne connaissance des différentes technologies et concepts de stockage ainsi que de Windows Powershell
- Bonne connaissance de Windows Powershell

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels IT
- Responsables de la conception, gestion et la maintenance d'une infrastructure de virtualisation
- Décideurs déterminant le produit de virtualisation à

NOUS CONTACTER

AGORATIC
21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76
Tel : 01 42 62 91 86
www.openska.com



déployer dans leurs centres de données

DATES INTER-ENTREPRISES

A distance

10/05/2021, 08/11/2021,

Paris

10/05/2021, 08/11/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

FORMATION WINDOWS SERVER 2012, VIRTUALISATION DE SERVEURS

Cette formation à Windows Server 2012 sur 5 jours vous permettra de savoir virtualiser des serveurs avec Hyper-V et System Center sous Windows Server 2012 R2. À terme, vous posséderez les compétences et connaissances nécessaires à la conception et mise en oeuvre de solutions de virtualisation.

La virtualisation de serveurs, qu'est-ce que c'est ?

Le fait de virtualiser consiste à faire fonctionner plusieurs serveurs différents sous un même système physique

PROGRAMME

1/ Évaluer l'environnement avant la virtualisation

- Présentation des solutions de virtualisation offertes par Microsoft
- Présentation des différents composants System Center 2012 R2
- Savoir évaluer l'environnement existant avant la virtualisation
- Élargir la virtualisation à l'environnement cloud

2/ le rôle Hyper-V : Installer et configurer

- Maîtriser l'installation du rôle Hyper-V
- Administrer le rôle Hyper-V
- Savoir paramétrer Hyper-V
- Gestion du stockage et de l'environnement réseau des hôtes Hyper-V

3/ Administrer des machines et disques durs virtuels et des points de contrôles

- Réaliser et paramétrer des disques durs virtuels
- Création et configuration de machines virtuelles
- Gérer l'installation et l'importation de machines virtuelles
- Gestion des checkpoints de machines virtuelles
- Établir la surveillance de Hyper-V
- Adapter les machines virtuelles à des rôles et services spécifiques

4/ Création et configuration de réseaux de machines virtuelles

- Mettre en place des commutateurs virtuels Hyper-V
- Appréhender les fonctionnalités avancées des réseaux Hyper-V
- Mettre en place la virtualisation réseau Hyper-V

5/ Savoir déplacer des machines virtuelles et le réplica Hyper-V

- Déployer la haute disponibilité des machines virtuelles
- Effectuer le déplacement à chaud de machines virtuelles
- Déployer et maintenir les réplicas Hyper-V de machines virtuelles

6/ Déployer le cluster de basculement grâce à Hyper-V

- Introduction au cluster de basculement
- Mettre en place le stockage partagé
- Déployer et administrer le cluster de basculement via Hyper-V

7/ Le System Center 2012 R2 : Installer et configurer Virtual Machine Manager

- Maîtriser l'intégration de System Center et la virtualisation de serveur
- Introduction à System Center Virtual Machine Manager
- Savoir installer SCVMM 2012 R2
- La gestion et l'ajout d'hôtes de virtualisation à SCVMM

8/ Virtual machine Manager System Center : Gérer des réseaux et l'infrastructure de stockage

- Administrer l'infrastructure réseau
- Maîtriser la gestion de l'infrastructure de stockage
- Savoir mettre à jour de l'infrastructure

9/ Déployer des machines virtuelles avec MS Center Virtual Machine Manager

- Gérer des machines virtuelles dans System Center
- Manipulation de machines virtuelles : réaliser, cloner et convertir
- Savoir effectuer la mise à jour de machines virtuelles

10/ Administrer la bibliothèque de System Center Virtual machine Manager 2012 R2

- Introduction aux serveurs de bibliothèque Virtual Machine Manager
- Maîtriser la déclaration et gestion de profils et modèles

11/ Gérer les clouds avec System Center Virtual Machine Manager

- Démarrer avec les clouds
- Déployer et maintenir un cloud
- Déléguer des rôles utilisateurs dans Virtual Machine Manager
- Gérer les services dans VMM et App Controller
- Comprendre les services dans Virtual Machine Manager
- Déployer et maintenir des services dans VMM
- Se servir de System Center App Controller

12/ Sacoir protéger et surveiller une infrastructure de virtualisation

- Introduction aux options de sauvegarde et restauration des machines virtuelles
- Protéger l'infrastructure de virtualisation avec DPM
- opérations Manager pour établir la surveillance et des rapports
- opérations Manager pour l'intégration de Virtual Machine Manager

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France
Établissement 30056
Code guichet 00915
Compte 09150035179
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75